

Protocole sanitaire Activités Sportives

Base Départementale de Plein Air de Guerlédan

Activité sportive été 2020

La Base Départementale de Plein Air de Guerlédan accueille des groupes « externe » en séjour de vacances la région de Mur de Bretagne pour les 8 / 16 ans pendant l'été 2020. Afin de respecter les règles sanitaires actuelles, nous pouvons accueillir les groupes depuis le 6 juillet de la manière décrite ci-dessous.

Depuis le 11 juillet 2020, la 4ème phase de déconfinement a été enclenchée et les textes réglementaires adaptés notamment le [décret 2020-860](#) prescrivant les conduites à tenir

Au vu de ce décret et au vu du Protocole Sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs avec hébergement, nous pouvons accueillir les groupes et proposer les activités sous cette forme :

- Le groupe sera constitué de 12 enfants maximum et encadré par un animateur du centre de vacances accueilli (au minimum)
- Il est demandé au groupe de passer aux sanitaires du lieu d'accueil du camp ou mini camp avant de se présenter à la Base Départementale de Plein Air de Guerlédan.
- Chaque groupe sera accueilli de manière distincte à l'accueil de la Base Départementale de Plein Air de Guerlédan, par un animateur sportif de la Base Départementale de Plein Air de Guerlédan.
- Un listing avec le nom et prénom de chaque enfant et chaque accompagnateur devra être fourni à la Base Départementale de Plein Air de Guerlédan.
- A partir de l'accueil, le groupe suivra les instructions de l'animateur sportif, qui permettront le respect du sens de circulation ainsi que le respect de la distanciation physique avec d'autres groupes.
- Aucuns sacs ou effets personnels pourra être laissés dans l'enceinte de la base.
- Les vestiaires de la Base Départementale de Plein Air de Guerlédan ne seront pas accessibles.
- Les animateurs de la Base Départementale de Plein Air de Guerlédan porteront un masque quand la distanciation physique ne sera pas possible.
- Les animateurs des centres de vacances accueilli, et les enfants de 11 ans et plus porteront le masque quand la distanciation physique ne sera pas possible et lors des déplacements. Le masque est prévu par le centre de loisirs ou de vacances accueilli.
- Le groupe devra être muni de gel hydro alcoolique (Géré par l'animateur du centre)

Pour rappel, un affichage sera effectué dans tous les bâtiments afin de rappeler les gestes barrières (Déjà en place), et des marquages au sol seront réalisés pour identifier la distanciation sociale, à l'accueil et dans l'enceinte de la Base (Pour le 26 juillet, lors de nos accueils en internat).

Les activités se dérouleront dans les conditions de nature à permettre le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas

L'animateur sportif de la Base Départementale de Plein Air de Guerlédan sera aussi muni de gel hydro alcoolique pour la séance d'activité. Des points d'eau (Intérieur et extérieur) et savons seront aussi à disposition pour pouvoir se laver les mains avant et après l'activité.

Le non-respect de ces règles par les colons, pourra faire l'objet d'une exclusion de l'activité.

Présentation des activités sportives

En fonction de l'évolution de la réglementation liée au Covid, la mise en place de certaines activités est susceptible d'être modifiée ou annulée.

Escalade et rappel :

Pratique sur la structure artificielle d'escalade intérieur et extérieur (Complexe Sportif Départemental) et sur site naturel

Nettoyage des mains au gel hydro alcoolique avant et après la séance et/ou à chaque voie d'escalade.

Le port du masque sera obligatoire si la distanciation sociale ne peut être garantie, comme par exemple au pied des voies. L'encadrement de l'animateur sportif ainsi qu'un marquage au sol (en SAE) permettra de faire respecter, dans la mesure du possible, les distances entre chaque personne.

Le matériel sera, après son utilisation, isolé pendant 48h avant sa réutilisation. (Cf Protocole sanitaire relatif au ACM du 18 juin sur la mise à disposition d'objet partagés...avec un isolement de 24h avant la réutilisation). Il sera donc possible de descendre le temps d'isolement de 24h si besoin.

Casques et matériels métalliques seront désinfectés après l'utilisation.

Course d'orientation :

Pratique encadrée et individuelle ou sous-groupe de 2 ou 3.

En cas d'utilisation, un nettoyage désinfectant journalier sera réalisé sur les pinces d'orientation (Point de contact) ou une non utilisation de 24h.

Les cartes plastifiées seront désinfectées avant et après l'activité. Elles seront nominatives.

Canoë-Kayak :

La pratique se fera sur des supports (canoë ou kayak bi place, kayak de mer et paddle), elle sera orientée vers des déplacements permettant de découvrir le Lac de Guerlédan. Des jeux seront éventuellement possibles, dans ce cas les objets partagés seront désinfectés après la séance ou isolé 24h avant la réutilisation.

L'ensemble du matériel, kayak (point de contact), pagaie, gilet, sera désinfecté avec un produit virucide, entre chaque utilisation ou isolé 48h.

Si les enfants suivent plusieurs séances, le matériel (Gilet et pagaie) sera individualisé

Voile :

La pratique se fera sur des catamarans. Les enfants seront à 2 ou à 3, en fonction des âges et des conditions météorologiques.

L'accès au catamaran se fait par bateaux moteurs ou les enfants, du même groupe, seront installés de tel façon à ce que la distanciation sociale ne pourra être respectée. Il est donc nécessaire de porter le masque lors de cette étape.

L'ensemble du matériel, bateau moteur, catamaran (point de contact), gilet, sera désinfecté avec un produit virucide, entre chaque utilisation ou isolé 48h (Cf FFV).

Si les enfants suivent plusieurs séances, le matériel (Gilet et pagaie) sera individualisé

Tir à l'arc :

Chaque enfant aura son propre matériel (arc, flèches et repose arc et flèches) pour toute la période de la séance. L'activité se pratique en extérieur ou dans le complexe sportif (Grand espace). Un marquage au sol permettra de faire respecter les règles de distanciation sociale.

Si une démonstration est faite par l'animateur, il utilisera son propre matériel

L'ensemble du matériel sera désinfecté avec un produit virucide, avant et après chaque séance, ou isolé 48h. (Cf Protocole sanitaire relatif au ACM du 18 juin sur la mise à disposition d'objet partagés...avec un isolement de 24h avant la réutilisation)

VTT/Vélo :

Les gourdes ne seront plus fournies par la Base Départementale de Plein Air de Guerlédan. Il est donc indispensable de prévoir sa propre gourde de vélo (Gourde en plastique)

Le vélo et le casque seront désinfectés avant et après chaque utilisation.

Le vélo sera distribué par notre animateur sportif, ayant lavé ses mains au préalable.



Tél : 02.96.67.12.22

Mail : base.guerledan@wanadoo.fr